

TS2E

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

Actualités

Obligations transition

L'État déploie un nouvel outil de financement « Obligations transition » pour soutenir et accompagner les PME et les ETI dans leurs efforts de décarbonation.

Les «[Obligations transition](#)» seront distribuées par les assureurs et les sociétés de gestion à partir de 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. Ce dispositif permettra d'émettre des financements de long terme de 8 ans avec un différé d'amortissement de 4 ans afin de répondre aux besoins de financement les moins couverts par le marché bancaire dans le cadre des investissements liés aux projets d'amélioration de la performance environnementale des entreprises.

L'État apporte sa garantie pour un montant maximum fixé à cinq milliards d'euros. Les obligations transition s'adressent uniquement aux PME et aux ETI qui contribuent à la transition écologique.

Ce dispositif de financement permettra :

- De financer des projets d'amélioration de la performance environnementale des entreprises concernées ;
- De financer directement des PME dont l'activité principale contribue à la transition écologique ;
- De financer directement des PME qui ont engagé une démarche de décarbonation.

Fonds européen

Entreprises, collectivités ou associations pour financer un projet, peuvent avoir recours à des fonds européens.

Un site explique les démarches à entreprendre et les fonds mobilisables.

[Trouver une aide pour financer son projet | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens](#)

Ma boîte à outils

Difficultés financières : nous vous guidons pas à pas

Anticipez et surmontez les difficultés financières de votre entreprise

Pour toute entreprise, il est indispensable de détecter les fragilités économiques au plus tôt afin d'y remédier. [Entreprendre.Service-Public.fr](#) vous présente dans son nouveau thème « Difficultés financières » les outils et dispositifs dont vous pouvez bénéficier selon le niveau de difficultés rencontré.

De la détection d'éventuels problèmes de trésorerie au rebond professionnel, le nouveau thème « Difficultés financières » aborde de manière complète et approfondie les problèmes ainsi que les solutions qui s'offrent à l'entreprise à différents stades de son existence.

[Découvrir le guide](#)

Informations

Portraits de Territoires d'industrie

Des portraits réalisés avec l'Insee pour mieux connaître les Territoires d'industrie

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, une collaboration entre l'ANCT et l'Insee a été mise en place pour proposer une photographie socio-économique des Territoires d'industrie.

L'initiative de l'ANCT et de l'Insee vise à offrir une connaissance approfondie de ces périmètres à travers une vingtaine

d'indicateurs clés, pour appréhender les enjeux industriels. Au travers d'une meilleure caractérisation du tissu industriel, des emplois, des salariés et de la population active, ces données doivent permettre de soutenir les plans d'action portés par les élus et les industriels.

[Portraits de Territoires d'industrie | Agence nationale de la cohésion des territoires](#)

Appels à projets - AMI

Publication de l'appel à manifestation d'intérêt « L'IA au service de l'efficience »



Il vise à mettre en avant des exemples concrets de réussite dans l'intégration de l'intelligence artificielle.

Cet appels'adresse à tout type d'organisation, qu'il s'agisse de micro-entreprises, PME, ETI, grandes entreprises, administrations publiques ou organisations internationales,

ayant déjà réalisé des projets d'IA visant à améliorer leur efficacité ou leur capacité d'innovation. Les projets doivent s'aligner sur l'un des trois axes prioritaires : IA pour les entreprises, IA pour l'industrie ou IA pour les administrations publiques, et être au-delà de la phase pilote, avec des résultats mesurables et un potentiel de déploiement ou d'industrialisation.

Les projets retenus seront présentés et valorisés lors du Sommet pour l'Action sur l'IA en février 2025, offrant une visibilité internationale et des opportunités uniques de collaboration avec des experts et décideurs du domaine.

Clôture de l'AMI : le 31 décembre 2024

[Sommet pour l'action sur l'IA 2025 | Direction générale des Entreprises](#)